



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/HBP/144*
8 août 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DU LOGEMENT ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Soixante-huitième session
Genève, 17 et 18 septembre 2007

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DE LA SOIXANTE-HUITIÈME SESSION**

qui se tiendra au Palais des Nations,
et s'ouvrira le lundi 17 septembre 2007, à 10 heures**

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Questions découlant de la soixante-deuxième session de la Commission économique pour l'Europe.
3. Problèmes concernant les établissements spontanés et moyens d'action intégrés pour y faire face.

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** Conformément aux nouvelles procédures d'accréditation, tous les participants à des réunions qui se tiennent au Palais des Nations sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Comité du logement et de l'aménagement du territoire (<http://www.unece.org/hlm/welcome.html>) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE au plus tard deux semaines avant la réunion, à savoir pour le **3 septembre 2007**, soit par télécopie (+41 22 917 0107), soit par courriel (evelina.rioukhina@unece.org). Avant la réunion, les participants devront se faire délivrer une plaquette d'identité par le Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG, Portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Web du Comité). En cas de difficulté, téléphoner au secrétariat au +41 22 917 1499/1357.

4. Programme de travail pour 2008-2009:
 - a) Monographies nationales sur le secteur du logement;
 - b) Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain;
 - c) Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers;
 - d) Modernisation et gestion des logements.
5. Adoption de la proposition de créer un groupe consultatif du marché immobilier, et du mandat de celui-ci.
6. Adoption du programme de travail.
7. Rapports sur l'exécution du programme.
8. Travaux du Bureau et rapport du Réseau consultatif sur le logement et la gestion urbaine.
9. Questions diverses.
10. Élection du Bureau.
11. Clôture de la soixante-huitième session.

II. ANNOTATIONS

Lundi 17 septembre 2007 (journée entière, à partir de 10 heures)

Point 1: Adoption de l'ordre du jour (ECE/HBP/144)

1. L'ordre du jour provisoire a été établi à la lumière des décisions prises par le Comité à sa soixante-septième session (ECE/HBP/142) et des progrès réalisés depuis lors dans l'exécution du programme de travail. Cet ordre du jour et le calendrier ont été retenus par le Bureau du Comité à sa réunion d'avril et sont présentés au Comité pour approbation.
2. Le Comité devrait adopter l'ordre du jour.

Point 2: Questions découlant de la soixante-deuxième session de la Commission économique pour l'Europe

3. Le Comité sera informé des décisions prises par la Commission à sa soixante-deuxième session en avril 2007, notamment sur les points suivants:
 - a) La mise en œuvre de la réforme de la CEE;
 - b) L'adoption du mandat du Comité;

c) La tenue d'un troisième Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable, les 28 et 29 janvier 2008, qui portera sur l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification et l'Afrique;

d) La demande adressée par la Commission aux comités sectoriels afin qu'ils évaluent tous les deux ans l'exécution de leurs sous-programmes.

4. Le Comité tiendra compte des informations communiquées lorsqu'il prendra des décisions concernant le programme de travail.

Point 3: Problèmes concernant les établissements spontanés et moyens d'action intégrés pour y faire face

5. Un débat approfondi aura lieu sur les problèmes actuels concernant les établissements spontanés et les moyens d'action intégrés qui doivent permettre d'y remédier, conformément à la décision du Bureau du Comité. Le débat reposera sur les conclusions de l'atelier consacré aux établissements spontanés tenu en Grèce (mars 2007), qui a été organisé conjointement par le Comité, le Groupe de travail de l'administration des biens fonciers et la Fédération internationale des géomètres (FIG) (voir le document ECE/HBP/2007/7-ECE/HBP/WP.7/2007/8), et sur le document de synthèse (publié sous la cote ECE/HBP/2007/10-ECE/HBP/WP.7/2007/6) présentant sommairement les questions qui pourraient être examinées. Le débat débutera par une brève introduction du Président, suivie de déclarations liminaires.

6. Certains pays présenteront leur expérience et les problèmes qu'ils ont rencontrés concernant les établissements spontanés. Des interventions des participants viendront clôturer le débat.

7. Une étude sera réalisée conjointement par le Comité et le Groupe de travail des établissements spontanés, ainsi qu'en a décidé le Comité. Les bureaux du Comité et du Groupe de travail sont convenus de choisir un consultant qui aura pour tâche d'entreprendre l'étude et de créer un groupe de référence chargé de superviser les travaux.

8. Le Comité voudra peut-être:

a) Mettre en avant les questions à débattre et définir un cadre conceptuel pour l'étude sur les établissements spontanés, en se fondant sur l'issue du débat approfondi;

b) Examiner les modalités prévues pour l'élaboration de l'étude;

c) Inviter les délégations intéressées à nommer des experts qui feront partie du groupe de référence et à financer partiellement l'opération.

Point 4: Programme de travail pour la période 2008-2009

9. Le Comité examinera son projet de programme de travail pour 2008-2009 (ECE/HBP/2007/1) et prendra des décisions sur chaque point du programme.

a) Monographies nationales sur le secteur du logement

10. La délégation géorgienne sera invitée à rendre compte des résultats de la monographie portant sur son pays (ECE/HBP/143) et à faire part des intentions et des plans de son gouvernement concernant la mise en œuvre des recommandations, y compris l'organisation d'une manifestation de lancement de ce processus au niveau local.

11. Le secrétariat communiquera des informations sur la dernière monographie nationale en date concernant le Bélarus.

12. Le secrétariat indiquera quels sont les autres pays souhaitant faire l'objet d'une monographie nationale. Le Bureau a demandé à ce qu'il y ait une recherche de synergies entre les monographies nationales et les études de performance environnementale dans le cas où les deux exercices étaient réalisés dans un même pays plus ou moins simultanément.

13. Le secrétariat informera le Comité de l'auto-évaluation en cours concernant l'élaboration de monographies nationales (CRP.1).

14. Le Comité voudra peut-être:

a) Prendre note des informations communiquées et passer en revue les progrès accomplis dans l'exécution de l'élément de son programme de travail qui concerne les monographies nationales;

b) Décider de la prochaine étude à réaliser, au vu des demandes formulées par les pays et conformément à ce qu'a convenu le Bureau.

b) Modernisation et gestion des logements

15. La délégation roumaine rendra compte des résultats de l'atelier consacré aux liens entre le secteur public, les administrations locales et les associations de propriétaires dans le cadre de partenariats pour un logement durable, qui a eu lieu à Bucarest les 21 et 22 juin 2007, afin de donner suite à la réunion ministérielle tenue en septembre 2006 et aux Directives de la CEE relatives à la copropriété du logement.

16. La délégation espagnole communiquera des informations relatives à la Conférence Espagne-Amérique latine sur les meilleures pratiques urbaines, tenue à Madrid du 25 au 27 juin 2007.

17. La délégation albanaise fera état des résultats de l'atelier consacré aux approches intégrées en matière de construction de logements, tenu à Tirana du 4 au 6 juillet 2007, en tant que manifestation sous-régionale donnant suite aux directives de la CEE sur le logement social, le financement du logement et la gestion des logements en copropriété.

18. La délégation norvégienne abordera la question des préparatifs de l'atelier sur la situation des sans-abri qui se tiendra en 2008, ainsi que l'avait annoncé le Comité à sa dernière session.

19. Le Comité sera informé de la proposition détaillée émise par le Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine en vue de la réalisation d'une étude sur le parc de logements collectifs (CRP.2) et les moyens de financer le projet, ainsi que l'avait demandé le Comité à sa dernière session. Le Bureau a examiné cette question à sa réunion d'avril et décidé qu'une phase préparatoire du projet pourrait débuter après la session du Comité, en vue d'étudier la situation actuelle concernant le parc de logements collectifs dans quatre pays pilotes. Afin de faciliter la mise en œuvre de cette phase préparatoire, il a été suggéré de sélectionner des pays ayant fait l'objet de monographies. Le Réseau est invité à étudier les liens entre les différentes étapes du projet.

20. Le Comité souhaitera peut-être débattre de la proposition du Réseau, y compris du calendrier prévu pour les différentes phases du projet, ainsi que des possibilités d'appels de fonds.

Mardi 18 septembre 2007 (journée entière, à partir de 9 h 30)

c) Amélioration de la performance environnementale en milieu urbain

21. Le projet de publication de la CEE concernant un instrument clef en matière d'aménagement du territoire aux fins du développement et de la gouvernance efficace, eu égard en particulier aux pays en transition, sera soumis. Afin de faciliter le débat, un résumé analytique comportant les questions à débattre (ECE/HBP/2007/9) est distribué. Un certain nombre de pays et d'organisations seront invités à faire état de pratiques performantes et à présenter des études de cas dans le domaine de l'aménagement du territoire. La délégation du Bélarus mettra en évidence les questions spécifiques à examiner au cours de l'atelier sur l'aménagement du territoire à l'intention des villes de petite taille et de taille moyenne, qui se déroulera en octobre 2007. Des études de cas émanant de la Suisse, centrées sur différentes approches visant à faire participer les citoyens à la prise de décisions en matière d'aménagement du territoire, seront présentées.

22. Le Comité sera informé de l'issue de l'atelier sur les transports urbains viables, tenu à Tbilissi du 18 au 20 octobre 2006, dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement, exécuté conjointement par la CEE et l'Organisation mondiale de la santé.

23. Le Comité voudra peut-être:

a) Tenir un débat approfondi sur l'aménagement du territoire, à la lumière des informations reçues;

b) Convenir de la publication de l'étude;

c) Discuter d'activités complémentaires à la publication, telles que des ateliers.

d) Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

24. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers fera rapport sur les préparatifs de la cinquième session du Groupe, qui se tiendra à Genève les 19 et

20 novembre 2007 et examinera en priorité les activités étroitement liées à d'autres domaines de travail du Comité, tels que les établissements spontanés et le développement rural.

25. Le Comité sera informé des progrès accomplis dans le cadre des études sur l'administration des biens fonciers, notamment celles qui intéressent l'Azerbaïdjan (voir les documents ECE/HBP/2007/3 et Add.1) ainsi que des préparatifs de l'étude sur l'administration des biens fonciers concernant la Bulgarie, qui se déroulera du 14 au 19 octobre 2007.

26. Le Président du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers fera brièvement rapport sur les ateliers tenus récemment et ceux qui se tiendront prochainement, en attirant l'attention sur les conclusions qui en sont ressorties et le lien entre ces ateliers et le programme de travail du Comité. Des ateliers se sont déroulés sur les thèmes et dans les lieux suivants:

a) L'administration des biens fonciers et la société électronique, à Prague les 26 et 27 octobre 2006 (voir le document ECE/HBP/2007/4);

b) L'aménagement efficace et durable du territoire, à Munich (Allemagne), les 24 et 25 mai 2007 (voir le document ECE/HBP/2007/5).

Les prochains ateliers se tiendront à Dublin (sur l'enregistrement des biens fonciers dans le monde), du 26 au 28 septembre 2007; à Bergen (Norvège) (sur l'autonomisation juridique des pauvres), les 10 et 11 avril 2008; et à Dubrovnik (Croatie), les 9 et 10 octobre 2008.

27. Le secrétariat communiquera des informations sur l'auto-évaluation prévue de la série d'ateliers organisés par le Groupe de travail (CRP.3).

28. Le Comité voudra peut-être:

a) Débattre des préparatifs de la cinquième session du Groupe de travail et du programme des ateliers, et formuler des observations à cet égard;

b) Prendre note des progrès accomplis dans le cadre des travaux du Groupe de travail.

Point 5. Adoption de la proposition de créer un groupe consultatif du marché immobilier, et du mandat de celui-ci

29. Le Comité sera informé de la proposition de créer un groupe consultatif du marché immobilier, adressée au Groupe de travail (ECE/HBP/2007/6-ECE/HBP/WP.7/2007/7), afin de donner suite aux dispositions du Plan de travail pour la réforme de la CEE (E/ECE/1434/Rev.1, par. 63), aux décisions des bureaux du Comité et du Groupe de travail, et aux réunions de coordination avec des experts en immobilier.

30. Il est prévu que le Comité adopte la proposition de créer un groupe consultatif du marché immobilier, ainsi que le mandat de celui-ci.

Point 6. Adoption du programme de travail

31. Le Comité devrait adopter son programme de travail pour 2008-2009.

Point 7. Établissement de rapports sur l'exécution du programme

32. Le Bureau est convenu de distribuer, à compter de 2007, un questionnaire sur la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle (ECE/HBP/120), tous les deux ans conformément au cycle biennal d'établissement de rapports. Les réponses serviront aux fins de l'évaluation de l'exécution des sous-programmes à la fin de l'exercice biennal 2006-2007. Un questionnaire s'inscrivant dans le cadre d'un essai a été distribué en annexe à l'ordre du jour de la dernière session du Comité (ECE/HBP/141). Un bref résumé des réponses sera présenté (ECE/HBP/2007/2).

33. Certains pays qui ont mis en évidence des exemples concrets dans le questionnaire pilote présenteront leurs principales initiatives politiques, juridiques et institutionnelles dans les secteurs du logement, de l'aménagement du territoire et de l'administration des biens fonciers.

34. Il est demandé au Comité de procéder à des évaluations biennales de l'exécution des sous-programmes, conformément au point 2 (par. 3 d)). À cette fin, le Comité examinera, pour chaque groupe d'activités, les projets concernant les résultats attendus, ainsi que les indicateurs de résultat et les méthodes de mesure connexes (CRP.4).

35. Le Comité voudra peut-être:

- a) Inviter les pays qui n'ont pas participé au pilote à remplir le questionnaire;
- b) Inviter les pays qui ont rempli le questionnaire pilote à actualiser les informations communiquées, le cas échéant;
- c) Adopter le projet contenant les réalisations escomptées, les indicateurs de résultat et les méthodes de mesure.

Point 8. Travaux du Bureau et rapport du Réseau consultatif pour le logement et la gestion urbaine

36. Le Président du Bureau du Comité rendra compte des travaux du Bureau et des principales décisions prises depuis la dernière session du Comité. Le Président du Réseau consultatif fera rapport sur les activités du Réseau (CRP.5).

37. Le Comité devrait approuver les travaux du Bureau et ceux du Réseau consultatif.

Point 9. Questions diverses

38. Des renseignements seront donnés au sujet du Fonds d'affectation spéciale de la CEE pour les établissements humains. Les délégations pourront annoncer les contributions qu'elles comptent verser au Fonds pour financer telle ou telle activité inscrite au programme.

Point 10. Élection du Bureau

39. Le Comité devrait élire les membres du Bureau pour sa soixante-neuvième session.

Point 11. Clôture de la soixante-huitième session

40. Le Président résumera les principales décisions prises par le Comité. À l'issue de la session, le Bureau établira, avec le concours du secrétariat, le rapport de la soixante-huitième session.

Annexe**COMITÉ DU LOGEMENT ET DE LA GESTION DES BIENS FONCIERS****QUESTIONNAIRE****concernant l'évaluation de l'exécution du programme pour la période 2006-2007**

Le Bureau du Comité a décidé de distribuer le présent questionnaire en vue de l'évaluation de l'exécution du programme pour l'exercice biennal 2006-2007. L'objectif était principalement de recueillir des informations sur les activités inscrites au programme du Comité, sur les grandes initiatives menées dans les pays ainsi que sur l'utilisation et l'application des recommandations générales de la CEE énoncées dans diverses directives.

Le questionnaire devrait être retourné au secrétariat de la CEE (michael.kunz@unece.org) **pour le 31 août 2007**. Les pays qui l'ont déjà rempli en 2006 sont priés de mettre à jour leurs informations, le cas échéant, et de répondre aux questions de la section IV concernant le financement du logement.

PAYS:

I. Tendances et politiques générales dans le domaine du logement, de l'aménagement du territoire et de l'administration des biens fonciers

Quels grands programmes et initiatives en matière de logement, d'aménagement du territoire et d'administration des biens fonciers votre pays a-t-il adopté?

II. Logement social

a) Quelles sont les principales caractéristiques des politiques en matière de logement social et bon marché en vigueur dans votre pays?

b) Quels sont les principaux faits nouveaux, dans le domaine du logement social et bon marché, qui se sont produits dans votre pays?

c) Comment votre gouvernement espère-t-il faire participer le secteur privé à des programmes de logements sociaux et bon marché?

III. Modernisation et gestion des logements

a) Quels programmes applique-t-on pour moderniser les immeubles d'habitation collective ou en construire de nouveaux?

b) Où en sont l'organisation et la gestion des logements en copropriété?

IV. Financement du logement

a) Quel système de financement du logement a-t-on mis en place dans votre pays?

b) Quelles ont été les mesures prises pour améliorer le fonctionnement du système de financement du logement?
